

## **Politique sur la reprise du droit d'exercice de la profession**

### **1. INTRODUCTION**

Une personne qui a déjà été agréée, mais qui n'est plus inscrite au tableau de l'Ordre, peut faire une demande de reprise du droit d'exercice de la profession pour réintégrer l'Ordre.

### **2. TERMINOLOGIE**

DEMANDEUR : Toute personne qui a déjà obtenu son agrément, mais qui n'est plus inscrite au tableau de l'Ordre à la suite d'une démission ou d'une radiation, et qui demande de redevenir membre de l'Ordre.

CA : conseil d'administration

CGE : comité de gouvernance et d'éthique

DG : direction générale

### **3. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE**

Le demandeur qui a cessé d'être inscrit au tableau de l'Ordre depuis plus de cinq ans doit transmettre, avec sa demande de reprise du droit d'exercice de la profession, son curriculum vitae à jour précisant la formation qu'il a suivie et ses expériences professionnelles pertinentes depuis son départ. Après avoir analysé la demande de reprise du droit d'exercice de la profession, le CA de l'Ordre peut obliger la personne à réussir un stage ou un cours de perfectionnement s'il l'estime nécessaire pour la protection du public. Dans tous les cas, le demandeur est inspecté dans les 18 mois suivant sa réinscription au tableau de l'Ordre.

Dans tous les cas, l'Ordre oblige le demandeur à suivre la formation sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle (FPP) dans les six mois de l'acceptation de la demande de reprise du droit d'exercice de la profession, s'il ne l'a pas déjà suivie.

#### **4. RÈGLES D'APPLICATION**

- 4.1 Le secrétariat de l'Ordre traite les demandes de reprise du droit d'exercice de la profession lorsqu'un demandeur souhaite réintégrer l'Ordre moins de cinq ans après avoir cessé d'être inscrit au tableau de l'Ordre.
- 4.2 Le CA traite les demandes de reprise du droit d'exercice de la profession lorsqu'un demandeur souhaite réintégrer l'Ordre plus de cinq ans après avoir cessé d'être inscrit au tableau de l'Ordre.
- 4.3 Si le demandeur doit suivre la formation sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle et qu'il ne la suit pas dans le délai prescrit, son titre lui est immédiatement retiré par le secrétariat de l'Ordre.

#### **5. PROCÉDURES**

Toute personne qui souhaite réintégrer l'OTTIAQ en fait la demande au secrétariat de l'Ordre en remplissant le formulaire de demande de reprise du droit d'exercice de la profession ainsi que le formulaire sur les décisions disciplinaires et judiciaires.

#### **6. REDDITION DE COMPTES**

S.O.

#### **7. RESPONSABILITÉS**

##### **a. Élaboration**

Il incombe au secrétariat de l'Ordre d'élaborer la présente Politique sur la reprise du droit d'exercice.

##### **b. Communication**

Il incombe au secrétariat de l'Ordre de communiquer et d'expliquer la présente politique aux personnes concernées.

##### **c. Publication**

Il incombe à la DG de voir à la publication de la présente politique dans la Zone membre du site Web de l'Ordre.

d. Mise en œuvre

Il incombe au secrétariat de l'Ordre et au CA de voir à la mise en œuvre de la présente politique.

e. Évaluation

Il incombe à la DG d'évaluer la pertinence de la présente politique.

f. Révision

Il incombe au secrétariat de l'Ordre de voir à la révision de la présente politique en temps et lieu.

**8. FRÉQUENCE DE RÉVISION**

Au besoin.

**9. ANNEXES**

Annexe I : Demande de reprise du droit d'exercice de la profession

Annexe II : Formulaire sur les décisions disciplinaires et judiciaires

**10. HISTORIQUE**

**Résolution :** CA 2016-2017-149.4.2.3

**Lois et règlements connexes :**

**Politiques connexes :**

**En vigueur le :** 9 novembre 2021 après  
révision par la direction et la secrétaire de  
l'Ordre

**Remplace :** CA 2014/2015-135.5.2

**Auteur :** Ordre des traducteurs,  
terminologues et interprètes agréés du  
Québec



## ANNEXE I

### DEMANDE DE REPRISE DU DROIT D'EXERCICE DE LA PROFESSION

Numéro de membre \_\_\_\_\_

À l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Je, soussigné(e) :

\_\_\_\_\_  
Prénom, Nom

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Ville, Province, Code postal

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_  
Courriel

Demande l'autorisation de reprendre le droit d'exercice de la profession de  
\_\_\_\_\_ et de me réinscrire au tableau de l'Ordre.

À cette fin, je déclare ce qui suit :

1. J'ai été inscrit(e) au tableau de l'Ordre de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
année année

2. Je désire reprendre le droit d'exercice de ma profession pour les raisons  
suivantes :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



3. J'entends exercer ma profession de la façon suivante :

---

---

---

---

Si vous exercez votre profession au sein d'une société par actions (S.P.A.) ou en société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.), **veuillez cocher la case appropriée** :

- Société par actions (S.P.A.)  
 Société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

4. Mes connaissances dans le domaine de \_\_\_\_\_  
sont à jour.<sup>1</sup>

---

---

---

---

---

---

5.  J'ai suivi la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.

ou

Je m'engage à suivre dans les six mois de l'acceptation de ma demande la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.

*Je reconnais que le non-respect de cet engagement dans le délai prescrit entraîne l'annulation de ma demande de reprise du droit d'exercice de la profession et, par le fait même, l'annulation du droit d'utiliser mon titre professionnel. Le cas échéant, je devrai soumettre une nouvelle demande et payer les frais d'étude de dossier.*

---

<sup>1</sup> Note : Si vous avez cessé d'être inscrit(e) au tableau de l'Ordre depuis plus de cinq ans, vous devez décrire vos expériences professionnelles pertinentes et la formation suivie depuis votre départ. Joindre votre curriculum vitae.



6. J'ai rempli l'annexe 1 ci-jointe concernant les décisions disciplinaires et judiciaires.

7. Je joins à ma demande le paiement des frais d'étude de dossier

- Paiement de 130 \$ plus taxes (149,47 \$)\*

VISA (veuillez inscrire les 3 chiffres au verso de votre carte) \_ \_ \_

MasterCard (veuillez inscrire les 3 chiffres au verso de votre carte) \_ \_ \_

American Express (veuillez inscrire les 4 chiffres au recto de votre carte) \_ \_ \_ \_

\_\_\_\_\_  
Numéro de la carte

\_\_ / \_\_  
Expiration

\_\_\_\_\_  
Signature du titulaire de la carte

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

***\*Pour les résidents du Québec seulement.***

***Si vous résidez à l'extérieur du Québec, consultez la table ci-dessous pour calculer la taxe applicable.***



### Taxe applicable selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Taxe applicable
Alberta	5 %
Colombie-Britannique	5 %
Île-du-Prince-Édouard	14 %
Manitoba	5 %
Nouveau-Brunswick	13 %
Nouvelle-Écosse	15 %
Ontario	13 %
Saskatchewan	5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	13 %
Territoires (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, Yukon)	5 %
Hors Canada	Aucune taxe applicable





**Décisions judiciaires**

**1. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle?**

(Répondez non si vous en avez obtenu le pardon.) **Oui** \_\_\_\_ **Non** \_\_\_\_

**Si oui, précisez :**

La date du jugement : \_\_\_\_\_

La nature de l'infraction : \_\_\_\_\_

La peine imposée : \_\_\_\_\_

N° de dossier : \_\_\_\_\_ Tribunal : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ District : \_\_\_\_\_

**2. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle?**

**Oui** \_\_\_\_ **Non** \_\_\_\_

**Si oui, précisez :**

La date du jugement : \_\_\_\_\_

La nature de l'infraction : \_\_\_\_\_

La peine imposée : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Tribunal : \_\_\_\_\_